



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet de création de l'extension de la ZAC Blosne-Est sur la commune de Rennes.

En application de l'article L123-19 du Code de l'environnement et de la délibération du conseil municipal de Rennes n°383 du 9 octobre 2017, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée pour le projet de création de l'extension de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Blosne-Est.

Cette opération de renouvellement urbain est créée à l'initiative de la commune de Rennes, dont le siège social se situe place de la Mairie à Rennes. Elle a pour objectif d'étendre le périmètre de la ZAC Blosne-Est initialement créée par délibération du conseil municipal de Rennes n°133 du 5 mars 2012.

Le dossier mis en ligne comprend :

- L'étude d'impact et son résumé non technique ;
- Le projet de dossier de création de l'extension de la ZAC Blosne-Est (rapport de présentation, plan de situation, périmètre de ZAC, régime au regard de la Taxe d'Aménagement) ;
- Les études de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables (étude portant sur le périmètre initial et complément relatif à l'extension de la ZAC) ;
- L'avis n°2018-005852 de l'Autorité environnementale en date du 27 avril 2018 sur l'étude d'impact et ses annexes ;
- La délibération n°382 du 9 octobre 2017 du conseil municipal de Rennes approuvant le bilan de la concertation préalable au projet d'extension de la ZAC.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :

Du mardi 12 juin au vendredi 13 juillet 2018 inclus

Selon les modalités suivantes :

- Par voie électronique : sur le site internet mutualisé de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole (<http://metropole.rennes.fr/> - Rubrique Participez !), où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.
- Sur support papier dans les locaux mutualisés de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, 35200 Rennes (Métro Clémenceau) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ainsi qu'à la maison du projet urbain du Blosne, place de Zagreb (métro Le Blosne), les mercredis de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la personne responsable du projet : Mme Nathalie APPERE, Maire de Rennes :

- - à l'adresse postale suivante : Mairie de Rennes - Hôtel de ville - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex :
- - ou à l'adresse électronique suivante : leblsne@ville-rennes.fr

Le public pourra adresser ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : leblsne@ville-rennes.fr ;

Tout courriel ou courrier transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération.

À l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le dossier de création de l'extension de la ZAC Blosne-Est située sur la commune de Rennes éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis sera soumis à l'approbation du conseil municipal de Rennes.

La synthèse et les observations seront consultables sur le site internet mutualisé de la ville de Rennes et de Rennes-Métropole pendant 3 mois à partir de la publication de la décision d'approbation du dossier de création de l'extension de la ZAC Blosne-Est.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet mutualisé de Rennes et Rennes Métropole et affiché aux sièges de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole, ainsi qu'à la maison du projet du Blosne, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Rennes le 22 mai 2018

L'Adjoint au Maire délégué
A l'Urbanisme et au
Développement Durable,

Sébastien SÉMERIL

